

Décision

Générale

colonial

Décision n° 982 accordant mie permission a Mlle. Economies (Dorita).

n° 982

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 1251 en date du 16 décembre 1948 engageant Mlle.Economides (Dorita) en qunlité de Secrétaire dactylographe

Vu la demande de permission en date du 22 août 1049 de Mlle. Economides (Dorita) : Vu l'avis favorable du chef du service des affaires économiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois Semaines, à slideentière, est accordée à M. Economides (Dorita), secrélaire dactylographe, en service aux affaires éco nomiques. Art. 2. —La présente décision, qui sera valable pour compter du 10 septembre 1949, sera; enregistrée, publiée et commu- niquée partout où besoin ser

Pour-le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général

CHÀMBOREDOX